

1. aide alimentaire et d'urgence ;
2. garde exceptionnelle d'enfants de soignants ou d'une structure de l'Aide Sociale à l'Enfance ;
3. lien (téléphonique, visio, mail, etc.) avec les personnes fragiles isolées : personnes âgées, malades ou en situation de handicap ;
4. solidarité de proximité : courses de produits essentiels pour les voisins (fragiles, isolés, handicapés).

La centralisation de ces missions essentielles sur le site [jeveuxaider.gouv.fr](http://jeveuxaider.gouv.fr) garantit leur visibilité, et donc le fait qu'aucun territoire ne soit oublié. Le caractère exceptionnel de la crise sanitaire que traverse notre pays appelle un engagement exceptionnel de chacun d'entre nous. Depuis toujours au cœur des liens indéfendables entre les citoyens, entre les générations, entre les territoires, les associations et les structures qui assurent leur soutien aux plus démunis priorisent aujourd'hui leurs actions pour que les impacts directs et indirects de la lutte contre le Coronavirus ne laissent personne dans le besoin.

*« Cet espace d'engagement est ouvert à tous. Que l'on soit bénévole dans l'âme, habitué depuis toujours des missions associatives. Ou que l'on ait à cœur, pour la première fois, de donner un peu de temps et d'énergie. Parce que cette guerre sanitaire est sans précédent, parce qu'elle nous concerne toutes et tous et parce que nous voulons la gagner. Ensemble. Vive la République solidaire et Vive la France qui s'engage ». Gabriel ATTAL, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse*

Les 4 missions précitées seront réalisées dans le respect absolu des règles de sécurité sanitaire, définies en lien avec le ministère de la Santé. Ainsi, les associations organiseront leurs actions de façon à garantir scrupuleusement les distances de sécurité (au moins 1 mètre entre chaque personne, bénévoles comme bénéficiaires) et feront respecter les règles de sécurité sanitaire (gestes barrières, lavage de mains très réguliers, etc). En outre, il est formellement interdit aux personnes de plus de 70 ans ainsi qu'aux personnes atteintes d'une maladie chronique de s'engager dans une mission dès lors que celle-ci nécessite une rupture du confinement. Néanmoins, elles peuvent s'engager pour les missions réalisées à distance (lien avec les personnes isolées par téléphone, par exemple). Chacun peut s'engager pour que personne ne soit oublié.

COVID-19



#JeVeuxAider

## LA RÉSERVE CIVIQUE SUR 4 MISSIONS VITALES

1. Aide alimentaire et d'urgence
2. Garde exceptionnelle d'enfants
3. Lien avec les personnes fragiles isolées
4. Solidarité de proximité

---

### CONTACTS PRESSE

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - T 01 55 55 30 10 - [spresso@education.gouv.fr](mailto:spresso@education.gouv.fr)